

Est-ce que vous vivez sans partenaire ou famille dans un logement collectif pour personnes réfugiées et recevez de l'aide sociale (environ 320 euros) ? Dans ce cas, veuillez vous rendre avec votre avis de prestation (Leistungsbescheid) auprès d'assistants sociaux qui vous soutiennent ou d'un centre de conseil pour personnes réfugiées. Vous avez peut-être droit à plus d'argent!

**Bon à savoir:** jusqu'à présent, les prestations pour les bénéficiaires en âge adulte vivant seul.e.s dans des logements collectifs étaient réduites d'environ 10%. La raison invoquée était que les habitants des centres d'hébergement collectif étaient tenus de gérer leur budget ensemble comme dans le cas de personnes partageant le même foyer ou vivant en couple. La Cour constitutionnelle fédérale a désormais rejeté cette pratique et exige que les prestations devaient être versées dans leur totalité